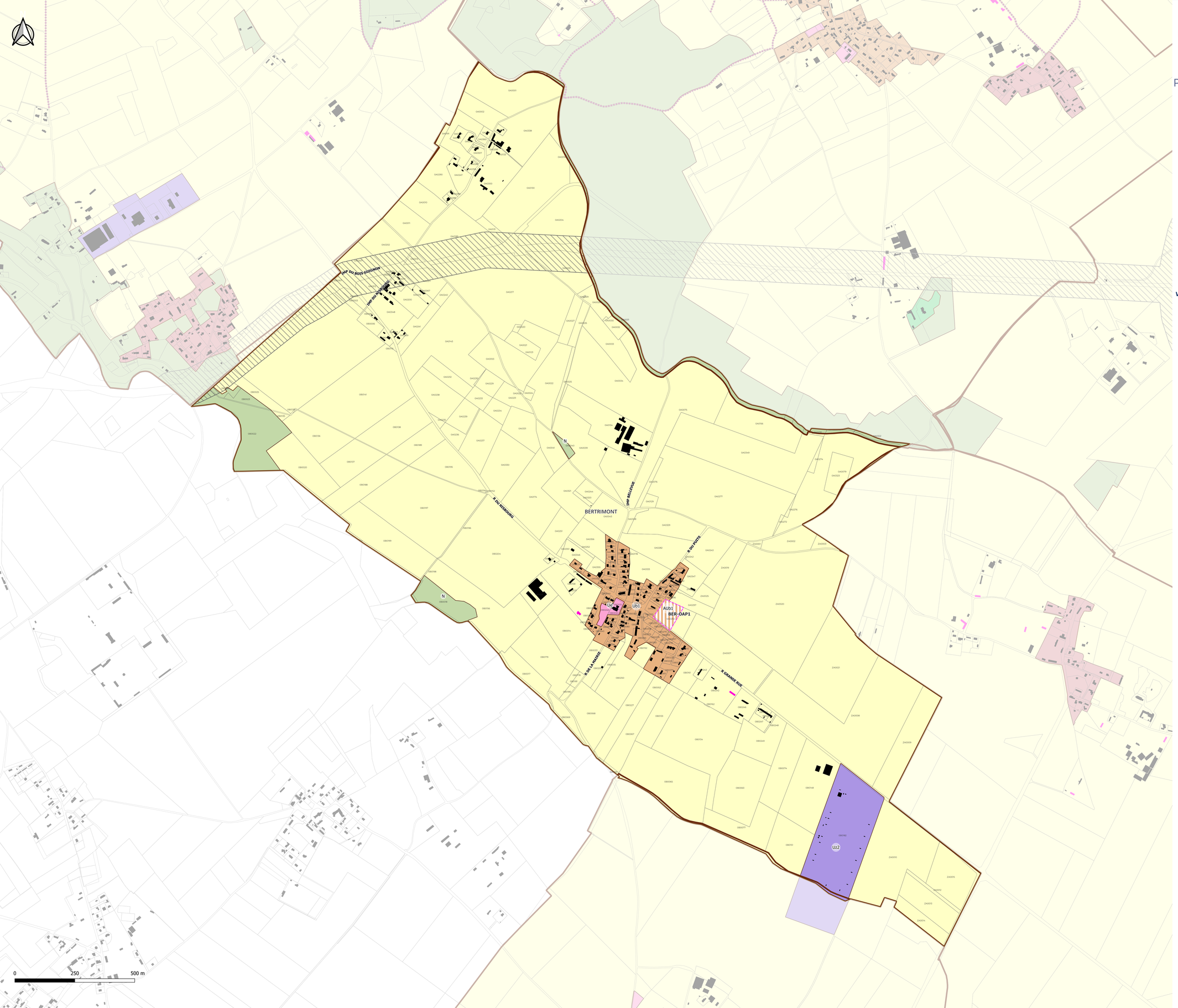


Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

# 3B. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°1

## BERTRIMONT

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 3 4 5
A B C D

*VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026*

géostudio
gama
NOVASCOPIA
capla

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

## 1. HABILLAGE

- Limite communale
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâti

## 2. ZONAGE

- Ub1 : zone urbaine appliquée sur les centres-bourgs des communes "pôles d'appui" et "villages" et sur les zones à dominante résidentielle des communes "pôles d'équilibres"
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- Uz2 : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales autorisant l'industrie et les constructions d'une hauteur maximum de 12m
- AUb1 : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture à l'urbanisation conditionnée par l'OAP) dans la continuité d'une zone Ub1
- A : zone agricole
- N : zone naturelle

## 3. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)

## 4. AUTRES INFORMATIONS

- Périmètre des abords des routes classées à grande circulation (L.111-6 et suivants du CU)